Cours de psychologie

Liste des auteurs

Bonnet Claude	Professeur de Psychologie Cognitive et Physiologique Université Louis Pasteur, Strasbourg
Bromberg Marcel	Maître de Conférences de Psychologie Sociale Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Chantrier Nicole	Assistante de Psychophysiologie Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Crépault Jacques	Professeur de Psychologie Cognitive et Génétique Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Deleau Michel	Professeur de Psychologie génétique Université de Rennes
Ghiglione Rodolphe	Professeur de Psychologie sociale Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Ionescu Serban	Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique Université Paris V, René Descartes
Jakobi Jacques-Marie	Maître de Conférences de Psychologie Sociale Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Jean-François Lambert	Assistant de Psychophysiologie Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Matalon Benjamin	Professeur de Psychologie Sociale Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Moro Marie-Rose	Maître de Conférences de Psychologie Clinique et Pathologique Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Nathan Tobie	Professeur de Psychologie Clinique Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Netchine Serge	Professeur de Psychologie Génétique Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Richard Jean-François	Professeur de Psychologie Cognitive Université Paris VIII, Vincennes – St-Denis
Ricordeau Luc	Maître de Conférences de Psychologie Générale Université de Nantes

Sous la direction de
Rodolphe Ghiglione et Jean-François Richard

Cours de psychologie

1. Les Bases

Psychologie clinique
•
Psychologie cognitive
•
Psychologie du développement
•
Psychologie sociale

DUNOD

Cet ouvrage reprend l'intégralité du " Cours 2. Les bases " précédemment paru dans le volume 1 (3e édition, 1999, pages 323 à 596) et le volume 2 (3e édition, 1999, pages 1 à 282) du *Cours de psychologie* édité sous la direction de Rodolphe Ghiglione et Jean-François Richard chez Dunod.

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

Nouvelle présentation, 2017
© Dunod, 1993, 2007
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-076373-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

TABLE DES MATIÈRES

COURS 1

Les bases

CHAPITRE 1 : Bases physiologiques des comportements 3

Avant-propos 7

Introduction 8

1. Les développements du système nerveux 9

1.1. Développement ontogénétique du système nerveux humain 9

Mise en place des principales ébauches, 9 — La formation du système nerveux, 10 — Le devenir du tube neural, 12 — Le système ventriculaire, 15 — Le devenir des crêtes neurales, 15.

1.2. Les «ratés» de l'embryogenèse 16

Les malformations, 16 — Les retards mentaux, 16 — Les anomalies chromosomiques, 17.

1.3. Développement post-natal du SN 17

Augmentation du poids du cerveau, 17 — Les changements biochimiques, 19.

1.4. Le vieillissement et le SN 20

1.5. L'évolution phylogénétique du système nerveux 20

Les origines ou l'évolution phylogénétique, 20 — Développement des systèmes nerveux chez les invertébrés, 22 — L'évolution du cerveau des vertébrés, 24 — Le développement du cerveau des mammifères, 26.

2. Structure du système nerveux 26

2.1. Les méninges et le liquide céphalo-rachidien 27

Les méninges, 27 — Le liquide céphalo-rachidien (LCR), 27.

2.2. La circulation sanguine du cerveau 27

La circulation, 27 — La barrière hémato-encéphalique, 28.

2.3. Les éléments cellulaires du tissu nerveux 29

Les cellules gliales, 29 — Les neurones, 29.

2.4. Le système nerveux central (SNC) 33

La moelle épinière, 34 — Le tronc cérébral, 38 — Le diencéphale, 43 — Le télencéphale, 47.

2.5. Le système nerveux périphérique (SNP) 52

Les nerfs cérébro-spinaux, 52 — Le système végétatif, 54.

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

3. Systèmes endocrinien et immunitaire 56
3.1. Le système endocrinien 56
Les glandes endocrines périphériques, 58 — L'hypophyse, 60 — Les régulations hormonales, 62.
3.2. Le système immunitaire 62
Interactions SN système immunitaire, 64 — Données cliniques, 64.
4. La méthodologie des recherches en parapsychologie 65
4.1. Études structurales 66
Anatomie macroscopique, 66 — Anatomie microscopique, 67 — Techniques d'étude du cerveau vivant : l'imagerie médicale, 69.
4.2. Études fonctionnelles 71
Techniques microélectrophysiologiques, 72 — Techniques immunohistologiques, 76 — Marquage métabolique, 77 — Les études par macroélectrodes, 77 — Les études lésionnelles, 80 — Effets comportementaux des drogues, 81 — Les études comportementales, 82.
5. Aspects fonctionnels du système nerveux 83
5.1. La conduction électrique des neurones 84
Le potentiel de membrane, 84 — Le potentiel d'action, 85.
5.2. La transmission synaptique 87
La libération des neuromédiateurs, 88 — Les événements postsynaptiques, 89 — Exemples d'opérations synaptiques, 90 — Les «aléas» de la transmission synaptique, 92.
5.3. Les principaux neuromédiateurs 93
Conclusion 97
Annexe : table de pharmacologie 99
Glossaire 101

CHAPITRE 2 : Les bases des fonctionnements cognitifs

Introduction 115
1. Stockage et récupération de l'information 116
1.1. Les types de mémoires 116
La distinction entre mémoire à court terme et mémoire à long terme, 117 — La distinction entre mémoire sensorielle et mémoire à court terme, 120 — De la mémoire à court terme à la mémoire de travail, 122.
1.2. La nature de la mémoire à court terme 124
1.3. Les caractéristiques de la mémoire de travail 126
Capacité de stockage ou rapidité d'encodage ?, 126 — La labilité de l'information en mémoire de travail, 129.
1.4. La fixation en mémoire à long terme 130
Le rôle de la répétition du matériel à apprendre, 131 — La compatibilité avec les relations et associations existant en mémoire, 131 — La répétition mentale, 133 — Les activités du sujet pour organiser le matériel à apprendre, 137 — Le rôle des activités de traitement, 138.
1.5. L'évolution de l'information en mémoire 139
Les effets d'interférence et de généralisation, 140 — Les modifications du souvenir dues aux structures cognitives, 141.
2. Les représentations 142
2.1. La notion de représentation et les formes de représentation 142
La notion de représentation, 142 — Les formes de représentation, 144.

2.2. Les représentations conceptuelles 145
Les représentations conceptuelles de base, 146 — Les structures ou organisations conceptuelles, 152.
2.3. Les représentations imagées 168
La spécificité des représentations imagées, 169 — La nature des représentations imagées : connaissances ou interprétations ?, 172 — Image et perception, 176.
2.4. Les représentations liées à l'action 178
Les structures de connaissance sur l'action, 179 — Les structures d'interprétation, 183.

3. Les traitements 186
3.1. Les types de traitements 188
Les types de traitements envisagés du point de vue de leur résultat, 188 — Les types de traitements envisagés du point de vue de leur mise en œuvre et de leur contrôle, 191.
3.2. Les différents processus de traitement 197
Les traitements liés à l'accès aux réseaux sémantiques : identification, catégorisation sémantique, relation catégorielle, 197 — Récupération d'informations en mémoire épisodique, 201 — Constitution et modification de liaisons en mémoire à long terme, 211 — Traitement d'images mentales, 222 — Les jugements, 225 — Les inférences, 229.

4. La dépendance des traitements par rapport aux objectifs et aux tâches : l'attention 230
4.1. L'attention comme attitude de préparation : l'influence des objectifs cognitifs sur les traitements 230
Le traitement prioritaire de données perceptives, 230 — La préparation à l'action : la mise en place d'un objectif d'action, 234.
4.2. Le partage de l'attention entre sources d'information 244
L'effet du partage de l'information entre plusieurs canaux, 245 — Le traitement du message non prioritaire dans l'écoute simultanée d'un double message, 247.
4.3. Le partage de l'attention entre tâches : l'influence de la multiplicité des objectifs sur l'élaboration de la réponse 250
La notion de capacité limitée de traitement, 250 — La concurrence entre tâches : la poursuite d'objectifs multiples, 258.
4.4. La nature de l'attention 262
L'attention comme orientation des traitements par les buts du sujet, 262 — Attention et gestion des buts, 263.

5. Cognition et affect 265
5.1. Niveau d'éveil cortical et niveau de vigilance 266
5.2. Motivation et performance 267
5.3. L'effet de facteurs externes sur le niveau de motivation 268
5.4. Stress et dérèglement du contrôle 270

CHAPITRE 3 : Bases du développement

1. Les cadres d'étude du développement psychologique 281
1.1. Le contexte intellectuel et social de la naissance de la psychologie de l'enfant 281
1.2. Les accidents et les régularités de l'évolution psychologique 288
1.3. Questions de méthodes… 291
1.4. L'examen psychologique des enfants 294
1.5. Les «cent fleurs» de la psychologie de l'enfant 295

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

1.6. Les approches comportementalistes 296
1.7. L'apport psychanalytique 298
1.8. Piaget : «l'épistémologie nécessaire» 299
1.9. Le développement psychologique : un processus intégratif 302
1.10. Développement psychologique et interactions avec l(es) autre(s) 303
1.11. La construction de l'individu 305
1.12. Conclusion 307

2. Une vision constructiviste du développement des connaissances : le point de vue de Jean Piaget 308

2.1. Buts et méthodes de la psychologie génétique piagétienne 308
2.2. La parenté entre processus psychologiques et processus biologiques 310
2.3. Un développement par sauts qualitatifs 314
2.4. Continuité et discontinuité du développement : la double perspective synchronique et diachronique 316
2.5. Le constructivisme, voie médiane entre l'empirisme et l'innéisme 318

3. Conduites présymboliques en communication 322

3.1. Qu'est-ce que communiquer ? 322

3.2. Modèles de la communication 326

Le modèle de l'émetteur, 326 — Le modèle du télégraphiste, 326 — Le modèle de l'orchestre, 327.

3.3. Imitation et interaction 327
3.4. Émotion : discrimination et expression 328
3.5. Les précurseurs de la communication symbolique et intentionnelle 330

L'attention conjointe, 331 — Les conduites motrices symboliques, 332.

3.6. Pragmatique, intentionnalité et méta-représentation 333

4. La méthode piagétienne 335

4.1. Spécificité 335
4.2. Le recueil de données 336
4.3. L'analyse des données 338
4.4. Illustration 339

5. Développement cognitif : modèles, concepts et méthodes 340

5.1. Introduction 340

Développement cognitif et notion de stade, 340 — Des modèles généraux aux modèles locaux du développement, 342.

5.2. Modèles locaux et niveaux d'organisation des connaissances 344

Modèle par élaboration de règles, 344 — Construction des situations, 347 — Prédictions du modèle : niveaux d'organisation des connaissances et règles de décision, 348 — Validation empirique du modèle par élaboration de règles, 350 — Vers un modèle des réponses à 3 ans, 352 — Statut de la règle Règle-III de Siegler : un ou plusieurs modèles 354.

5.3. Modèle de Siegler et contenus de connaissance 356

Notions de conservation et règles de décision, 356 — Un ou deux langage(s) : Piaget et /ou Siegler ?, 357.

5.4. Quel(s) modèle(s) choisir ? 360

Règles de décision et/ou stades opératoires, 360 — Mesure et modélisation des connaissances, 361.

5.5. Remarques finales 363

CHAPITRE 4 : Bases des fonctionnements socio-cognitifs

1. Un peu d'histoire et quelques problèmes 371

1.1. Des attitudes à la formation des impressions 371

La première pierre, 371 — Les attitudes, 373 — Un cognitivisme primitif, 375 — Une seconde pierre, 377.

1.2. La cognition sociale 379

1.3. Quelques problèmes théoriques 380

La globalité et les composants, 380 — Le rôle des conceptions préalables et celui des données, 381 — Activité descriptive et activité évaluative, 383 — Cognition et cognition sociale, 384.

1.4. L'objet et le plan des sections 2., 3. et 4. 385

2. Les théories de la consistance cognitive 386

2.1. Généralités sur l'idée de consistance 387

Les intuitions de consistance, 387 — Consistance ou distorsion ?, 387 — La consistance cognitive, 389.

2.2. Chaque théorie a sa spécificité 392

3. Festinger : de la dissonance à la rationalisation 395

3.1. La dissonance cognitive 395

Résumé de la théorie, 395 — Le statut du comportement, 397 — Le taux de dissonance, 399.

3.2. Charles Kiesler et l'engagement 401

Conditions d'engagement, 401 — Effets d'engagement, 402.

3.3. Autoperception ou rationalisation ? 403

Le processus d'autoperception, 403 — Limites et interrogations, 405.

4. Heider : de l'équilibre à l'attribution causale 407

4.1. Les théories de l'équilibre 409

Une théorie de la consistance, 410 — Spécificité de l'équilibre, 412.

4.2. Inférence causale et attribution 416

L'homme comme scientifique naïf, 415 — Premières vues sur l'attribution, 416.

4.3. Résumé de la première partie et introduction de la seconde 420

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

5. Les successeurs de Heider et les «grandes» théories de l'attribution 422

5.1. Le paradigme théorique de l'attribution causale 422

Des actes aux dispositions, 423 — Personnologistes et situationnistes, 427 — L'analyse de la co-variation, 429 — Suzanne est effrayée par le chien, 432 — Le succès et l'échec, 435.

5.2. Attribution causale et *locus of control* 436

LOC et attribution, 436 — Les internes et les externes, 438.

6. Explication causale et normativité 441

6.1. L'épistémiologie du sens commun 443

6.2. Schèmes et heuristiques 445

Les causes suffisantes, 445 — Les heuristiques, 446.

6.3. Biais et distorsions 449

Les pièges de la corrélation, 449 — Les biais attributifs, 453.

6.4. La norme d'internalité 458

Retour chez les internes, 458 — La valorisation des explications internes, 459.

7. Vers la cognition sociale 464

7.1. L'ordinateur fautif 466

Haute et basse tension cognitive, 466 — Catégoriser : appliquer une structure cognitive sur un donné, 467.

7.2. Le traitement de l'information 477

Accent mis sur l'organisation cognitive, 478 — Qu'est-ce qu'un processus ?, 482 — Un organe de direction, 482.

7.3. Résumé de la deuxième partie 484

8. Conclusion : ce qui n'est ni scientifique ni froid n'est pas forcément biaisé 485

8.1. Deux approches de la cognition idéologique 486

8.2. À propos d'évaluation 487

8.3. À propos de l'action 489

CHAPITRE 5 : Bases de la psychopathologie et de la psychologie clinique

1. Étiologie 495

1.1. Psychogenèse 496

1.2. Organogenèse 498

1.3. Sociogenèse 501

2. Séméiologie 507

2.1. Séméiologie psychiatrique 508

2.2. Points de vue concernant le symptôme 510

La perspective psychanalytique, 510 — Autres perspectives, 515.

2.3. La notion de structure 519
2.4. Pour une séméiologie fonctionnelle 521
Mécanismes de défense, 521 — Mécanismes de dégagement, 524 — Stratégies de coping, 525.

3. Diagnostic 528

3.1. Le processus diagnostique 528
Devereux et la démarche diagnostique du guérisseur, 529 — Démarche diagnostique à caractère polythétique, 531.

3.2. Contexte socio-culturel et diagnostic psychopathologique 532

4. Classifications 534

4.1. La dyade névroses-psychoses et l'apparition des états limites 536
4.2. La classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent (CFTMEA) 537
4.3. Les classifications DSM 539
4.4. La classification des névroses dans la psychopathologie psychanalytique et dans le DSM-IV 547

Bibliographie 555

Index 579

PRÉAMBULE

SOMMAIRE

1. Qu'est-ce qu'un psychologue ? XVII

1.1. Un être légal XVII
1.2. Un professionnel XX

2. D'où une première question urgente : la psychologie aujourd'hui, qu'est-ce ? XX

3. D'où une deuxième question urgente : l'homme pour le psychologue, qu'est-ce ? XXII

4. Ce cours, qu'est-ce ? XXIII

5. Et ce volume ? XXIV

6. On ne saurait conclure sans se poser une dernière question : un étudiant en psychologie, qu'est-ce ? XXV

1. QU'EST-CE QU'UN PSYCHOLOGUE ?

1.1. Un être légal

Long fut le chemin qui, en France, conduisit à la reconnaissance de la psychologie d'abord, à la reconnaissance du psychologue ensuite.

En effet si dès 1901 la Société française de psychologie vit le jour, présidée par Pierre Janet (1901-1902) puis, plus tard – et entre autres – par Henri Piéron (1909), Henri Delacroix (1921), Marcel Mauss (1924), Henri Wallon (1927), Paul Guillaume (1936), Maurice Halbwachs (1944), Ignace Meyerson (1948), Daniel Lagache (1949), Maurice Merleau-Ponty (1952), Paul Fraisse (1962), René Zazzo (1977) etc., ce n'est que dans l'immédiate après-guerre (1947) que la psychologie se sépara institutionnellement de la philosophie et que fut créée une licence de psychologie.

Il avait donc fallu attendre presque un demi-siècle pour que l'autonomie de ce nouveau domaine du savoir fut reconnue.

Il faudra encore attendre un autre demi-siècle pour que le psychologue ait une définition légale qui, d'une certaine façon, le fasse exister aux yeux de la loi en tant qu'acteur socio-professionnel distinct, identifié par ses savoirs. Trois tentatives : celles de Paul Fraisse, dans les années cinquante ; de Didier Anzieu, dans les années soixante ; de l'Association nationale des organisations de psychologues (ANOP), dans les années 80 ; furent nécessaires pour voir enfin «sortir» une loi et des décrets qui donnaient au psychologue une « existence» légale.

La dernière tentative («la bonne» !) fut le fait de l'ANOP, c'est-à-dire d'une structure regroupant différents syndicats (cinq) et Associations (sept) de psychologues, soit environ 9 000 membres. Élan d'une profession, l'ANOP se

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

battit pendant 10 ans avec les pouvoirs publics et fit enfin aboutir une loi (en 1985) et des décrets d'application (en 1990).

Dans la mesure où ce sont cette loi et ces décrets qui identifient et structurent notre profession, il nous semble bon de les reproduire ici, afin de les porter à la connaissance du plus grand nombre.

Article 44 de la loi n° 85-872 du 25 juillet 1985

L'Assemblée nationale a adopté, dans les conditions prévues à l'article 45, alinéa 4, de la constitution, le projet de loi dont la teneur suit :

CHAPITRE V

Mesures relatives à la profession
de psychologue.
Art. 44.

I. — L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en conseil d'État ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplôme nationaux exigés.

II. — Peuvent être autorisées à faire usage du titre de psychologue les personnes qui satisfont à l'une des deux conditions ci-après :

— exercer des fonctions de psychologue en qualité de fonctionnaire ou d'agent public à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, cette condition étant prorogée au-delà de cette date pendant une période qui ne peut excéder sept ans pour les fonctionnaires et agents publics ultérieurement recrutés ou employés en qualité de psychologue ;

— faire l'objet, sur leur demande qui doit être déposée dans un délai fixé par décret, d'une décision administrative reconnaissant qu'elles remplissaient les conditions de formation ou d'expérience professionnelle leur conférant une qualification analogue à celle des titulaires des documents mentionnés au paragraphe I, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Le récépissé du dossier de demande vaut autorisation provisoire d'user du titre jusqu'à la décision administrative.

Les conditions à remplir et les modalités des décisions administratives mentionnées au présent article sont déterminées par décret en conseil d'État.

III. — L'usurpation du titre de psychologue est punie des peines prévues à l'article 259 du code pénal.

Décret n° 90-255 du 22 mars 1990

Décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : *MENZ8903097D*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-579 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'État de psychologie scolaire ;

Le Conseil d'État (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – Ont le droit en application du I de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 susvisée de faire usage professionnel du titre de psychologue en le faisant suivre, le cas échéant, d'un qualificatif les titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;

b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

2° De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° par le ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis d'une commission dont la composition est fixée par arrêté de ce ministre.

3° Du diplôme d'État de psychologie scolaire.

4° Du diplôme de psychologue du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers.

5° Du diplôme de psychologue délivré par l'école des psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris.

Art. 2. – Le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale et le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1990.

MICHEL ROCARD

Par le Premier ministre :

Le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
LIONEL JOSPIN

Le ministre de la solidarité, de la santé
et de la protection sociale,
CLAUDE ÉVIN

Le secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
chargé de l'enseignement technique,
ROBERT CHAPUIS

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

1.2. **Un professionnel**

Abordant les divers métiers qu'exercent les psychologues, nous pensons qu'il convient de poser un problème majeur :

– y a-t-il une base commune aux divers métiers de la psychologie,

– ou, faisons un rêve, peut-on la créer ?

Dans la *pratique actuelle* il n'y a pas, du moins le pensons-nous, de base commune aux différents métiers de la psychologie. En effet, quel est le recouvrement qui existe entre l'ergonome cognitiviste et le psychologue clinicien d'obédience freudienne ? Entre le chercheur et le psychologue qui fait des enquêtes ou des interventions de terrain ? Entre l'universitaire qui enseigne la psychologie différentielle et le manipulateur qui pratique les tests ?

L'homme dont traitent ces divers psychologues est multiple.

Mais, quoi qu'il en paraisse, au-delà du morcellement du sujet, ces différents psychologues ont besoin d'analyser des comportements, d'analyser des productions discursives, de comprendre comment se construisent des significations, des interprétations, des connaissances, de comprendre comment évoluent les représentations en vue d'intervenir pour favoriser des évolutions et des restructurations.

Le problème, dès lors, est celui d'une base théorique commune. Sans être encore arrivé à ce point, on peut considérer que la conception du sujet humain comme système de traitement de l'information, de plus en plus largement partagée par des chercheurs en psychologie d'origines théoriques fort diverses, en constitue les prémisses.

2. D'OÙ UNE PREMIÈRE QUESTION URGENTE : LA PSYCHOLOGIE AUJOURD'HUI, QU'EST-CE ?

Ces vingt dernières années ont été marquées par une évolution de fond de la psychologie scientifique. Le débat entre le behaviorisme et le mentalisme a ouvert une nouvelle problématique, celle du traitement de l'information. Cette évolution se marque par plusieurs traits :

– un remodelage du champ de la psychologie, qui se traduit par une réunification conceptuelle de domaines disciplinaires jusque-là autonomes (psychologie générale, psychologie sociale, psychologie du développement, psychologie industrielle et, pour partie, psychologie clinique), qui acceptent désormais de parler un même langage ;

– un changement de paradigme, constitué par le passage de l'étude des fonctions, voire des facultés, à l'étude des processus de traitement, avec l'accent mis sur les conditions concrètes de fonctionnement, l'effet des contextes, des situations, des tâches. A la recherche de lois générales s'est substituée la recherche des mécanismes qui sont à la base du fonctionnement et qu'on étudie à différents niveaux ;
– l'importance accrue des collaborations interdisciplinaires (neurosciences, intelligence artificielle et automatique, linguistique, logique).

Toutefois, il faut comprendre que l'accent mis sur les processus cognitifs du traitement de l'information n'exclut en aucune façon les approches cliniques du champ d'investigation de la psychologie. Dire que tel patient au cours d'une thérapie produit divers indicateurs langagiers marquant des évolutions de ses représentations, et que ceux-ci peuvent être des indicateurs fiables de l'évolution de son état, est-ce être cognitiviste ou clinicien ? Question sans fondement. Dire cela, c'est affirmer qu'un travail s'opère qui a des observables. Rien n'empêche d'appliquer à ces observables une grille de lecture psychanalytique, si celle-ci s'avère pertinente.

En fait les seules divisions pertinentes sont celles qui renvoient aux différents types de traitement de l'information et à leurs propriétés.

Ainsi, on peut distinguer les traitements qui portent sur l'information sensorielle et ceux qui portent sur l'information symbolique. Les premiers font intervenir prioritairement des processus ascendants d'extraction des propriétés des stimuli. Parmi ces processus les uns débouchent sur l'identification des formes, des objets, des éléments de la langue, qui deviennent les ingrédients des traitements symboliques, les autres ont des effets qui restent au niveau sub-symbolique, comme ceux qui traitent les informations qui sont utilisées dans le contrôle et la régulation du mouvement.

Les traitements qui portent sur l'information symbolique (information verbale, mais aussi paraverbale et iconique) procèdent quant à eux essentiellement par activation des connaissances et des représentations, attribution des significations, productions d'inférences. Ces traitements permettent de construire des interprétations (de situations, de comportements) à partir d'informations sensorielles ou symboliques. Sur ces interprétations opèrent des raisonnements qui débouchent sur des décisions d'action, de nouvelles connaissances ou des activités de communication. Les activités symboliques ont leur racine dans les activités de communication et sont donc dépendantes de déterminismes sociaux comme de déterminismes individuels.

Les *processus cognitifs de traitement de l'information constituent donc une échelle continue de traitement* dont les résultats deviennent les entrées d'autres traitements. Il n'y a pas lieu d'introduire de discontinuité aboutissant à des dichotomies. Des processus de niveau très différents contribuent en fait à la réalisation d'une activité ou d'une tâche : ils opèrent, selon les cas, séquentiellement ou en parallèle.

Encore faut-il que, dans la pratique quotidienne, ne se reproduisent pas différents clivages, *si anciens et si nouveaux*. On parle aujourd'hui des cliniciens

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

et des cognitivistes, là où, hier encore, les mêmes parlaient des cliniciens et des expérimentalistes. Le monde, selon les psychologues, reste dichotomique. En somme les psychologues français ont anticipé sur l'évolution politique de la société française : ils se sont bipolarisés avant l'heure.

Mais on ne peut manquer, à ce point, de faire remarquer que les frontières sont bien floues. En effet même la psychologie clinique a intégré, via les thérapies cognitives, la notion de cognitivisme.

Est-ce à dire que l'on est en train de remplacer le « tout-comportemental » par le « tout-cognitif » ? À notre sens non.

Que le fait de considérer les activités de traitement de l'information comme des activités centrales du fonctionnement humain soit unificateur du champ de la psychologie, il est difficile d'en douter. Cependant, au-delà de la généralité de ce propos, il n'en reste pas moins que différentes théories sont en lice, que différentes pratiques s'affrontent et qu'il ne saurait être question de ramener l'homme à n'être qu'une « machine » à traiter de l'information, plus ou moins bien selon les cas, à ramener l'homme à n'évoluer qu'entre le « computer » et le « faulty computer », socialement inscrit et déterminé.

3. D'OÙ UNE DEUXIÈME QUESTION URGENTE : L'HOMME POUR LE PSYCHOLOGUE, QU'EST-CE ?

A cela on peut apporter deux réponses : l'une interne, l'autre externe.

- La *réponse interne* fait de « l'homme du psychologue » un être qui progressivement devient tout à la fois particulier et général. Général par un ensemble de lois auxquelles il obéit à différents niveaux, particulier par les appropriations des déterminismes qui sont les siennes et par les occurences comportementales qu'il génère au cours de ses multiples interactions.

Mais que de chemin (et nous ne voyons pas encore le bout de ce chemin là !) pour en arriver à accepter l'idée que l'homme est un lieu de stabilités et de turbulences, et qu'il ne sert à rien de nier les unes ou les autres.

Qu'on se souvienne de l'évolution des conceptions dans le domaine de la communication inter-humaine.

Longtemps, dans ce domaine, la linguistique a imposé sa loi. La parole était contingente, la langue était seule digne d'être un objet scientifique. D'où un sujet pris entre le marteau behavioriste et l'enclume linéariste de la théorie de l'information. Soit les couples :

– stimulus/réponse… avec boîte noire,
– émetteur/récepteur… avec code et transmission linéaire.

Qu'est-ce que cela a donné pratiquement, parfois socialement ? Des simplications qui ont pu, quelquefois, engendrer de belles sottises.

… Et l'idée que l'homme, avec tous ses affects, sa complexité, etc., ne pouvait être «traité» par ces «gens-là».

- La *réponse externe* est apportée par le fait qu'on ne pose plus guère aujourd'hui la question « la psychologie à quoi ça sert ? », tant la part des études de terrain est devenue importante, que ce soit dans les activités de compréhension, de raisonnement, de résolution de problèmes, de communication, de thérapie.

… Et tant les demandes faites à la psychologie de la part des personnes, des institutions ou d'autres disciplines deviennent nombreuses et diverses.

Que les applications de la psychologie soient devenues évidentes est le signe que s'est maintenant constitué un corps de savoir cohérent et pertinent pour l'analyse des problèmes concrets auxquels "l'homme" est confronté. La constitution de ce savoir est due au va-et-vient entre les études de laboratoire et les études de terrain et à l'articulation entre les travaux théoriques et les travaux empiriques. Paradoxalement, plus les problèmes de la psychologie se diversifient, plus se rapprochent les savoirs scientifiques qui les fondent... et plus l'homme qui justifie l'action du psychologue renvoie à un modèle homogène, bien que complexe, celui d'une entité sociale traitant de l'information.

4. CE COURS, QU'EST-CE ?

Ce cours a l'ambition de faire une présentation cohérente des concepts et données fondatrices, ainsi que des données actuelles de la psychologie dans ses différentes dimensions : individuelle, développementale, sociale d'une part ; et dans ses différents domaines d'application d'autre part. Des choix ont été faits dans cette présentation, nous allons les expliciter.

Le premier est de centrer l'exposé sur les mécanismes des fonctionnements cognitif, affectif, relationnel. Cela amène à privilégier les concepts et les données qui concernent les différentes formes d'activités, leurs déterminants, leurs conditions et modalités de mise en œuvre, et à dégager les composantes communes aux différentes figures sous lesquelles peut apparaître l'homme : un enfant, un adulte, un malade, un corps, un cerveau, etc. Le parti pris est que ces spécificités, évidentes au niveau de la description et prioritaires au niveau des interventions, ne sont pas dues à des mécanismes spécifiques mais résultent des mécanismes généraux du fonctionnement cognitif, affectif et relationnel, aux particularités des contextes et aux interactions provenant du jeu complexe de ces mécanismes quand ils opèrent dans différents contextes.

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

Le second est de donner une vue de la psychologie en situant son histoire par rapport à son état présent. Le parti pris est que le présent éclaire le passé et qu'avec le recul du temps on perçoit mieux à la fois la visée et l'impact des différentes théories, approches et découvertes, grâce auxquelles s'est constituée progressivement la discipline.

Le troisième est que la naissance et le développement de la psychologie s'inscrivent dans un contexte socio-culturel, dont on ne peut faire abstraction, si l'on veut comprendre à quelles questions se propose de répondre la psychologie. Ces questions se rattachent à des interrogations auxquelles ont tenté de répondre des philosophes et des moralistes, concernant l'homme dans son individualité et dans son rapport aux autres. Qu'est-ce qui fait, qu'à une certaine époque, on ait fait le pari que ces questions de tous les temps pouvaient être abordées d'un point de vue scientifique ? Qu'est-ce qui a fait qu'elles aient été abordées non plus seulement à partir de la pure réflexion, mais en combinant le raisonnement et l'approche expérimentale ?

Le dernier choix est de mettre en évidence le fait que la psychologie n'est pas une discipline isolée des autres. Elle s'est développée en empruntant beaucoup à d'autres disciplines, venant de divers horizons : celui des sciences formelles (mathématiques, informatique, automatique) ; celui des sciences de la vie (physiologie et médecine) ; celui des sciences humaines et sociales (sociologie et linguistique notamment). On insistera donc sur les apports conceptuels et méthodologiques qu'ont fourni à la psychologie ces disciplines. La psychologie a développé beaucoup de méthodes, mais celles-ci sont rarement totalement originales : elles ont beaucoup emprunté à des méthodes développées dans d'autres disciplines.

Au terme de ces emprunts, nous pensons qu'aujourd'hui la psychologie s'est constituée en discipline : c'est l'aboutissement d'un long processus qui a requis beaucoup de tâtonnements. Des connaissances d'abord séparées, venant les unes d'études de laboratoire ayant pour origine des préoccupations théoriques, les autres de réflexion sur des pratiques, se sont structurées progressivement, à la faveur de débats théoriques et méthodologiques qui ont été portés sur le terrain de l'expérience, et ont ainsi permis d'avancer. Le temps nous paraît venu de tenter une présentation systématique de l'état de la psychologie aujourd'hui, dans ses concepts, ses méthodes et ses résultats.

5. ET CE VOLUME ?

Une discipline c'est tout à la fois :

- un ensemble de concepts,
- un corps de résultats provenant des données empiriques et des concepts qui servent à les interpréter,
- un corps de méthodes servant à établir ces données empiriques.

Cette définition constituera la trame du premier volume de ce cours. Nous examinerons d'abord comment se sont constitués les concepts qui forment les bases théoriques de la psychologie. Ces concepts se sont construits de façon très progressive au travers d'un ensemble de débats et de controverses qui ont cristallisé les différentes approches et précisé les différentes façons de voir l'objet de la psychologie : étude de l'activité mentale, de la vie psychique, des comportements, des représentations. C'est pourquoi nous consacrons une partie de l'exposé à un ensemble de débats que l'on peut considérer comme fondateurs, en ce sens qu'ils ont permis de préciser les questions et de fixer les positions. Nous examinons ensuite comment se sont constitués différents champs d'étude, considérés aujourd'hui encore comme des secteurs de la psychologie. Cela constitue la première partie : les origines.

La seconde partie est consacrée aux bases actuelles de ces différents secteurs, que l'on peut voir comme des points de vue dans l'étude de l'homme : interventions thérapeutiques, cognition sociale, développement individuel, etc. Cette partie concerne les bases conceptuelles et expérimentales constituant le corps de concepts et de données indispensables pour entreprendre l'étude de la psychologie.

La troisième partie a pour objet les méthodes de la psychologie. On présente d'abord un point de vue général sur les méthodes scientifiques en psychologie, puis on examine les méthodes spécifiques utilisées dans les différents secteurs de la psychologie. Celles-ci se distinguent par leur point de vue : elles sont centrées sur l'individu ou sur la comparaison entre individus. Elles se distinguent aussi par le type de données sur lesquelles elles portent : données verbales issues d'entretiens, de discussions, de discours ; données comportementales provenant de situations expérimentales, de tests, de questionnaires. Elles se distinguent en outre par leur visée et par les modèles d'analyse qui les sous-tendent : visée descriptive ou visée comparative et inférentielle. Elles constituent un ensemble très cohérent d'outils pour l'analyse des conduites humaines, ensemble qui est devenu très puissant par l'utilisation des possiblités de traitement qu'offrent aujourd'hui les ordinateurs.

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

6. ON NE SAURAIT CONCLURE SANS SE POSER UNE DERNIÈRE QUESTION : UN ÉTUDIANT EN PSYCHOLOGIE, QU'EST-CE ?

A cette question, nous n'avons pas de réponse précise, sinon l'idée que les motivations qui conduisent à apprendre et à pratiquer ultérieurement la psychologie sont nombreuses, même si quelques grandes tendances se dégagent.

En tout état de cause, grands sont les besoins dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail. Alors, peut-être, un étudiant en psychologie est quelqu'un qui veut tenter d'agir dans l'un de ces domaines en étant celui qui, ainsi que le déclare le Code de Déontologie de la Société Française de Psychologie, « doit analyser, sans juger », tout en restant « conscient de la nécessité d'être objectif et circonspect en particulier quand son action fait intervenir des notions relatives telles que : normal, anormal, adapté, désadapté, etc. appliquées aux personnes et aux rapports inter-personnels. »

Rodolphe GHIGLIONE Jean-François RICHARD

Cours 1

LES BASES

Chapitre 1

BASES PHYSIOLOGIQUES DES COMPORTEMENTS

CLAUDE BONNET
NICOLE CHANTRIER
JEAN-FRANÇOIS LAMBERT

SOMMAIRE

Avant-propos 7

Introduction 8

1. Les développements du système nerveux 9

1.1. Développement ontogénétique du système nerveux humain 9

1.1.1. Mise en place des principales ébauches 9
1.1.2. La formation du système nerveux 10
1.1.3. Le devenir du tube neural 12
1.1.4. Le système ventriculaire 15
1.1.5. Le devenir des crêtes neurales 15

1.2. Les «ratés» de l'embryogenèse 16

1.2.1. Les malformations 16
1.2.2. Les retards mentaux 16
1.2.3. Les anomalies chromosomiques 17

1.3. Développement post-natal du SN 17

1.3.1. Augmentation du poids du cerveau 17
1.3.2. Les changements biochimiques 19

1.4. Le vieillissement et le SN 20

1.5. L'évolution phylogénétique du système nerveux 20

1.5.1. Les origines ou l'évolution phylogénétique 20
1.5.2. Développement des systèmes nerveux chez les invertébrés 22
1.5.3. L'évolution du cerveau des vertébrés 24
1.5.4. Le développement du cerveau des mammifères 26

2. Structure du système nerveux 26

2.1. Les méninges et le liquide céphalo-rachidien 27

2.1.1. Les méninges 27
2.1.2. Le liquide céphalo-rachidien (LCR) 27

2.2. La circulation sanguine du cerveau 27

2.2.1. La circulation 27
2.2.2. La barrière hémato-encéphalique 28

2.3. Les éléments cellulaires du tissu nerveux 29

2.3.1. Les cellules gliales 29
2.3.2. Les neurones 29

2.4. Le système nerveux central (SNC) 33

2.4.1. La moelle épinière 34
2.4.2. Le tronc cérébral 38
2.4.3. Le diencéphale 43
2.4.4. Le télencéphale 47

2.5. Le système nerveux périphérique (SNP) 52

2.5.1. Les nerfs cérébro-spinaux 52
2.5.2. Le système végétatif 54

3. Systèmes endocrinien et immunitaire 56

3.1. Le système endocrinien 56

3.1.1. Les glandes endocrines périphériques 58
3.1.2. L'hypophyse 60
3.1.3. Les régulations hormonales 62

3.2. Le système immunitaire 62

3.2.1. Interactions SN système immunitaire 64
3.2.2. Données cliniques 64

4. La méthodologie des recherches en psychophysiologie 65

4.1. Études structurales 66

4.1.1. Anatomie macroscopique 66
4.1.2. Anatomie microscopique 67
4.1.3. Techniques d'étude du cerveau vivant : l'imagerie médicale 69

4.2. Études fonctionnelles 71

4.2.1. Techniques microélectrophysiologiques 72
4.2.2. Techniques immunohistologiques 76
4.2.3. Marquage métabolique 77
4.2.4. Les études par macroélectrodes 77
4.2.5. Les études lésionnelles 80
4.2.6. Effets comportementaux des drogues 81
4.2.7. Les études comportementales 82

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

5. Aspects fonctionnels du système nerveux 83

5.1. La conduction électrique des neurones 84

5.1.1. Le potentiel de membrane 84
5.1.2. Le potentiel d'action 85

5.2. La transmission synaptique 87

5.2.1. La libération des neuromédiateurs 88
5.2.2. Les événements postsynaptiques 89
5.2.3. Exemples d'opérations synaptiques 90
5.2.4. Les «aléas» de la transmission synaptique 92

5.3. Les principaux neuromédiateurs 93

Conclusion 97

Annexe : table de pharmacologie 99

Glossaire 101

Merci aux Éditions Williams & Wilkins pour leur autorisation de reproduction des figures 1.8, 1.14 et 1.18 tirées de *Basic Clinical Anatomy* (Paul A. Young et Paul H. Young, 1997).